



Déclaration liminaire CFTC – CFE-CGC au CTSD Paca du 15 octobre 2019

M. le Directeur régional,

Mmes et MM. les membres du CTSD,

Nous souhaitons tout d'abord vous faire part de notre étonnement devant votre précipitation à nous soumettre un projet de règlement intérieur.

En effet, le plan type du règlement intérieur (RI) pourtant annoncé par le plan d'action d'avril 2019 (cf. action 2) sur lequel sont censés s'appuyer tous les RI des établissements de l'Insee n'a pas été discuté en dialogue social national. Par ailleurs « *le guide des autorisations d'absence et des facilités horaires* » et « *la circulaire sur les cycles de travail* », documents annoncés par « *la circulaire sur le temps de travail les congés et les absences* », n'ont pas non plus été discutés en dialogue social national mais le seront en GT du CTR du 13 novembre avant mise au vote en CTR le 28 novembre.

Nous pensons donc qu'il aurait été plus cohérent d'engager les discussions à partir de la fin novembre et nous excluons de valider tout ou partie du prototype proposé aujourd'hui.

La date proposée d'un vote en CTSD le 6 décembre n'offre pas non plus un temps suffisant pour le dialogue social local et nous paraît prématurée. Pourquoi une telle précipitation ?

Quelques réactions toutefois sur le prototype que vous nous proposez, par rapport au RI existant :

Il fait manifestement porter davantage de responsabilités aux agents :

- qui sont souvent la conséquence de choix directionnels, comme par exemple la suppression d'agents d'accueil ou le fait de devoir fermer les volets à VD1 alors que certains sont hors d'usage ;
- et qui s'exposent à des sanctions disciplinaires en cas de manquement ; nous relevons que le terme « sanctions » est employé à cinq reprises dans ce prototype de règlement intérieur.

À l'inverse, les obligations de l'administration sont peu ou pas soulignées. C'est le cas par exemple pour les règles d'hygiène et de sécurité. En particulier les coordonnées des acteurs de la prévention ne sont pas actives sur l'intranet. Nous demandons que les compte-rendus, la composition et le règlement intérieur du CTSD soient actualisés sur l'intranet.

Enfin, nous constatons que les spécificités locales qui avaient été reprécisées dans la version de mai 2018 ont totalement disparu de cette dernière version. Ainsi, certaines autorisations d'absences qui sont pourtant le fruit de négociations et de concessions négociées lors du passage au horaires variables et auxquelles les agents sont attachés devront faire l'objet de discussions en GT du CTSD dédié au Règlement intérieur.

Sur le télétravail, si les élus CFTC - CFE-CGC apprécient les données chiffrées et le bilan de l'évaluation de la mise en place du télétravail à la DR, nous restons en attente du nombre de demandes insatisfaites et de leurs motifs de refus.

D'après les chiffres communiqués, nous estimons que le télétravail et le travail sur site distant totalisent 6% environ du temps de travail fourni par les 189 agents de bureau de la DR. Au-delà de ces chiffres, nous vous demandons aujourd'hui un avis sur la possibilité d'aller plus loin, à partir des enseignements qui se dégagent de cette phase d'expérimentation.

En effet, le Décret Interministériel n°2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique autorise d'effectuer ce télétravail ou ce travail sur site distant jusqu'à 3 jours par semaine. Nous souhaitons que le déploiement progressif soit envisagé à la DR à partir de l'expérience capitalisée jusqu'ici, et avec les mesures d'accompagnement qui seront nécessaires pour les agents et les unités.

Sur le dossier immobilier, nous comprenons d'après le calendrier que vous nous avez transmis que l'enquête auprès des agents ne serait discutée en GT qu'en avril 2020 ce qui nous semble trop tardif. Nous vous rappelons la nécessité d'apprécier les attentes du personnel en terme de déménagement préalablement à tout plan d'action visant un regroupement sur un site unique, regroupement que nous appelons de nos vœux. Concernant les scénarios relatifs à l'établissement aixois, nous demandons qu'au-delà des considérations financières, les aspects humains soient davantage explicités.



Voeux CFTC – CFE-CGC au CTSD Paca du 15 octobre 2019

Voeu N°1 – Règlement intérieur de la DR

« Les élus CFTC – CFE-CGC demandent qu'un GT ne soit mis en œuvre qu'après la finalisation de la *circulaire sur les cycles de travail* et la *révision du guide de des autorisations d'absence et des facilités horaires*, soit au mieux après le CTR du 28 novembre, et qu'aucune décision sur le RI local ne soit actée avant d'avoir pu prendre pleinement connaissance de l'ensemble des éléments du cadre national. »

Votes : Favorable à l'unanimité

Voeu N°2 – Règlement intérieur de la DR

« Les élus CFTC – CFE-CGC demandent que le règlement intérieur de la DR fasse mention du dialogue social et du devoir d'actualisation par la DR des informations associées (composition, comptes rendus et règlement du CTSD notamment) sur Pacanet, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. »

Votes : Favorable à l'unanimité